

Département  
du Bas-Rhin

## Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement  
de Molsheim

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des  
conseillers élus :  
15

Séance du 15 septembre 2011

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers  
en fonction :  
14

Conseillers  
présents :  
13

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **GISSELBRECHT** Claudine, **STEIBEL** Martine, Mrs **COURTOT** Jean- Claude, **FRIEDERICH** Jean-Luc, **PALMA** Yves, **PARUTTO** Pascal, **SCANDELLA** Eric, **SCHLEISS** Hervé, **TROESTLER** Mario et **WURMSER** Philippe.

**ABSENT EXCUSE** : M **AESCHELMANN** Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. **FRIEDERICH** Jean-Luc.

Ouverture de la séance à 20H35

### Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 27/06/2011
- Autorisation d'ester en justice.
- Carrefour du Kohlplatz
- Convention Location d'un cinémomètre Eurolazer
- Avancement PLU
- Marché Travaux d'amélioration AEP, programme 2011 : Validation du choix de l'entreprise
- Divers

### **N°26/11** : Approbation du PV de la séance du 27/06/2011

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 3 abstentions (Friederich, Parutto, Scandella) approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 27 juin 2011.

### **N°27/11** : Autorisation d'ester en justice

Vu l'article L.2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L.2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à défendre à la procédure, engagée par Monsieur Robert LOTZ, devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, affaire n° 11NC01321, contre le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg rendu en date du 29 juin 2011 rejetant la requête n°0804657 de M. Lotz et condamnant ce dernier à verser la somme de 500,-€ à la commune au titre de l'article L.761-1 du code de la justice administrative

Charge le Maire de confier cette affaire au conseil habituel, Maître LEVY et à l'assureur de la collectivité, Groupama.

### **N°28/11** : Carrefour Kohlplatz

Dans le cadre du projet de dégagement de la visibilité au carrefour du Kohlplatz, dossier évoqué lors de la séance du 26 avril 2011, Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission des projets routier du Conseil Général s'est réunie le 23 juin 2011 et a rendu un avis favorable pour la solution n°2 consistant à dégager les distances de visibilité au droit de la rue du Kohlplatz en maintenant le tracé actuel de la route. Bien que la commune de Mollkirch aurait préférée l'option technique n°1 (cf. motion du 26/4/2011), le conseil municipal se trouve devant une situation l'obligeant à valider une situation qu'elle n'a pas choisie et soutenue.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 2 abstention (Palma, Schleiss)

Valide l'option technique n°2 retenue par la commission des projets routiers du CG67

Valide la participation financière de la commune dans la limite maximum prévisionnelle des 25% du montant des travaux estimés à 49000,- € HT, soit 12250,-€ maximum.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

### **N°29/11** : Convention de location d'un cinémomètre Eurolazer

M. le Maire informe le conseil de la possibilité de louer un cinémomètre auprès de la ville de Rosheim. Celle-ci vient de se doter d'un tel appareil et loue cet appareil à hauteur de 50,-€ par jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, moins 2 voix contre (Friederich, Gisselbrecht) et 1 abstention (Troestler)

Autorise le Maire à signer ladite convention

### **N°30/11** : Avancement PLU

Dans le cadre de l'avancement du dossier du PLU, Mme Sophie Angsthelm, conseillère municipale, présente aux conseillers l'étude des enjeux issus du diagnostic réalisés par l'atelier Topos

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Prend acte de cette étude

### **N°31/11** : Marché Travaux d'amélioration AEP, programme 2011 : Validation du choix de l'entreprise

Dans le cadre des travaux d'amélioration AEP 2011, M. Pascal Parutto, conseiller municipal, présente aux conseillers le rapport d'analyse des offres résultant de la consultation selon la procédure adaptée pour lesdits travaux décomposés en 3 lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 août 2011 pour retenir :

Lot 1 : EUROVIA – 248.440,- €HT

Lot 2 : EUROVIA – 248.011,50€ HT

Lot 3 : EUROVIA – 329.406,70€ HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Prend acte de la décision de la CAO du 18 août 2011  
Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

**DIVERS :**

Journée de la forêt et marche populaire le 25/9/2011  
Avancement du marché des déconnexions des fosses  
Visite de Monseigneur l'Evêque à Mollkirch le 15/10/2011 lors de la reconnaissance de la  
communauté de paroisse du Mont Sainte Odile  
Avancée du dossier Renouée du Japon  
Signature du registre

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
Mollkirch, le 20 septembre 2011

Le Maire,  
Daniel DEGRIMA